



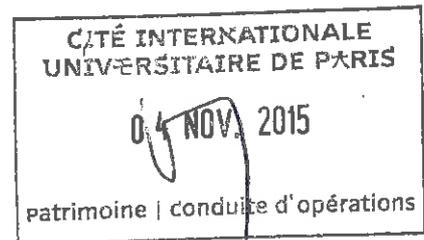
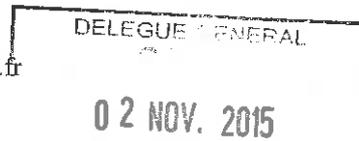
PREFECTURE DE POLICE

Copie Marc Cerisuelo
Paul Coussy

Original Vincent Mallard

DIRECTION DES TRANSPORTS ET DE LA
PROTECTION DU PUBLIC
SOUS-DIRECTION DE LA SECURITE DU PUBLIC
Bureau des établissements recevant du public
Mél. : pp-dtpp-sdsp-berp-qualite@interieur.gouv.fr
N° : 10330

Paris, le 28 OCT. 2015



Madame, Monsieur,

J'ai été destinataire le 24/09/15 d'un dossier d'agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP) concernant l'établissement Fondation Lucien Paye 45, boulevard Jourdan 75014 Paris

Cet Ad'AP porte sur :

- 2 périodes
- 3 périodes

Après avis de la sous-commission pour l'accessibilité des personnes handicapées, en sa séance du 5 octobre 2015, cet Ad'AP est approuvé en application de l'article R111-19-13 du code de la construction et de l'habitation.

Je rappelle qu'en application de l'article L.111-8 du code de la construction et de l'habitation, les travaux qui conduisent à la création, l'aménagement ou la modification de l'établissement recevant du public visé par cet Ad'AP doivent faire l'objet au préalable d'une demande d'autorisation.

Vous veillerez ensuite, conformément aux dispositions de l'article D.111-19-45 du code de la construction et de l'habitation, à m'adresser par pli recommandé avec avis de réception :

- Un point de situation sur la mise en œuvre de l'agenda à l'issue de la première année ;
- Un bilan des travaux et autres actions de mise en accessibilité réalisés à la moitié de la durée de l'agenda.

Par ailleurs, conformément aux dispositions de l'article D.111-19-46 du code de la construction et de l'habitation, vous devrez, après achèvement des travaux d'accessibilité, attester sous 2 mois, par pli recommandé avec accusé de réception, que les établissements concernés remplissent les conditions fixées par la réglementation sur l'accessibilité et rappelant, le cas échéant, les dérogation obtenues.

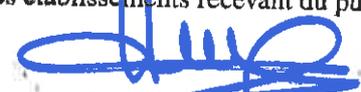
Pour plus d'informations, je vous invite à consulter les sites dédiés à l'accessibilité :

- www.accessibilite.gouv.fr ;

- www.developpement-durable.gouv.fr/Formulaires-Cerfa-et-modeles-types.html

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le Préfet de police,
par délégation
Le Chef du bureau
des établissements recevant du public


Astrid HUBERT

N°Ad'AP 0750561501822

ID 13465

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité



PREFECTURE DE POLICE - 9, boulevard du Palais - 75195 PARIS CEDEX 04 - Tél. : 01 53 71 53 71 ou 01 53 73 53 73

Serveur vocal : 08 91 01 22 22 (0,225 € la minute)

<http://www.prefecture-police-paris.interieur.gouv.fr> - mél : courriel.prefecturepoliceparis@interieur.gouv.fr